



Assurance et dommages electriques

Par **fanbouc090748**, le **18/05/2012** à **09:39**

Bonjour,

J' ai installé une pompe à chaleur Air - Air dans ma villa le 5 Mars 2007. Un contrôle de conformité a été effectué par la SOCOTEC sur les 7 unités intérieures et les deux unités extérieures que comporte le système de chauffage .

Je suis assuré à la MACSF pour les dommages électriques avec Option Pyramide 2 renforcée et valeur à neuf .

Le compresseur de l' une des unités extérieures a lâché le 22 Février 2012 entraînant la destruction de la platine incluse dans l' unité extérieure .

J' ai fait venir l' expert de l' assureur qui , dans son rapport , conclut à une sollicitation de l' appareil accrue pendant la période de grand froid (Sud de la France) .

L' assureur , à réception du rapport d' expert , répond ne pas prendre en charge cette réparation car exclusion de la garantie ???? Pourtant un système de chauffage quel qu' il soit est toujours attaché à l' habitation .

Pouvez vous m' éclairer ?

Par **pat76**, le **18/05/2012** à **16:29**

Bonjour

L'exclusion est précisée dans les conditions générales de la garantie?